

Dividende optionnel

Début de la période d'option et publication du mémorandum d'information

Le mémorandum d'information relatif au dividende optionnel vient d'être publié sur le site Internet (www.montea.com/fr/investor-relations/corporate-information). Durant la période d'option (du 23 mai 2018 au 6 juin 2018), les actionnaires peuvent décider d'apporter tout ou partie de leurs droits à dividende dans le capital de Montea en échange de nouvelles actions.

Le 14 mai 2018, le gérant statutaire de Montea SCA (**Montea**) a décidé, dans le cadre du capital autorisé, sous condition suspensive de la décision de l'assemblée générale annuelle de la Montea du 15 mai 2018 de distribuer le dividende brut, d'offrir aux actionnaires de Montea, en guise de dividende optionnel, la possibilité d'apporter leur créance née de la distribution du dividende dans le capital de la Société. Le 15 mai 2018, l'assemblée générale de Montea a approuvé le dividende brut.

Tous les actionnaires disposent donc de la faculté d'apporter leur créance née de la distribution du dividende dans le capital de Montea. Cet apport passera par l'émission de nouvelles actions (parallèlement à la possibilité de percevoir le dividende en cash ou d'opter pour une combinaison des deux formules). Les nouvelles actions participeront au résultat à partir du 1er janvier 2018 (coupon n° 20 attaché). Le dividende brut de € 2,17 par action se compose de € 1,63 brut par action pour la période du 1er janvier 2017 au 30 septembre 2017, représenté par le coupon n° 18 (détaché le 13 septembre 2017) auquel 9.951.884 actions ont droit, et € 0,54 brut par action pour la période du 1er octobre 2017 au 31 décembre 2017, représenté par le coupon n° 19 (détaché le 4 avril 2018), auquel 11.610.531 ont droit.

Il est possible de souscrire une nouvelle action par apport de 38 coupons n° 18 (chaque coupon à hauteur du dividende net de € 1,141) qui représentent des actions de la même forme. Cela revient globalement à un prix d'émission de € 42,81 par nouvelle action (soit 38 coupons n° 18 x € 1,141). Parallèlement, pour chaque nouvelle action qu'il souscrit, l'actionnaire recevra aussi un élément cash égal à la différence entre le montant total des créances en dividende liées aux coupons n° 18 apportés et le prix d'émission, soit € 0,55.

Il est possible de souscrire une nouvelle action par apport de 114 coupons n° 19 (chaque coupon à hauteur du dividende net de € 0,378) qui représentent des actions de la même forme. Cela revient globalement à un prix d'émission de € 42,81 par nouvelle action (soit 114 coupons n° 19 x € 0,378 hors élément cash). Parallèlement, pour chaque nouvelle action qu'il souscrit, l'actionnaire recevra aussi un élément cash égal à la différence entre le montant total des créances en dividende liées aux coupons n° 19 apportés et le prix d'émission, soit € 0,28.

Par action souscrite, l'actionnaire doit toujours apporter des coupons portant le même numéro. En d'autres termes, il n'est pas permis de souscrire une nouvelle action avec une combinaison de coupons 18 et 19. Le prix d'émission des nouvelles actions est de € 42,81 par action, soit une décote de 3,5 % sur la moyenne à 30 jours du cours boursier de Montea avant le 14 mai 2018. Sur la base du cours de clôture du 11 mai 2018 de € 45,20, la ristourne se monte à 5,3 %. 38 coupons n° 18 (détaché le 13 septembre 2017) donnent droit à 1 nouvelle action. 114 coupons n° 19 (détaché le 4 avril 2018) donnent droit à 1 nouvelle action.

D'autres informations concernant les modalités du dividende optionnel figurent dans le mémorandum d'information, accessible sur (www.montea.com/fr/investor-relations/corporate-information). Les actionnaires sont priés de prendre connaissance de ce mémorandum d'information. Toute décision d'acquérir de nouvelles actions dans le cadre du dividende optionnel doit s'appuyer sur les informations du mémorandum.

MONTEA SCA

Montea SCA est une société immobilière réglementée publique de droit belge (SIRP – SIIC), spécialisée dans les ensembles logistiques situés en Belgique, aux Pays-Bas et en France. L'entreprise est un acteur de référence sur son marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Montea est le premier investisseur immobilier belge à avoir reçu la Lean & Green Star en reconnaissance d'une réduction de 26 % des émissions de CO2 dans son patrimoine belge. Au 31/03/2018, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 892.460 m², répartis sur 56 sites. Montea SCA est cotée depuis fin 2006 sur Euronext Brussels (MONT) et Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf
+32 53 82 62 62
jo.dewolf@montea.com

POUR PLUS DE DÉTAILS

www.montea.com

Suivez MONTEA sur SHAREHOLDERSBOX ou:

